

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTERE DES FINANCES

REPUBLIC OF CAMEROON

MINISTRY OF FINANCE

00000000447
N° _____/MINFI

Yaoundé, le 02 JUIL 2018

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE

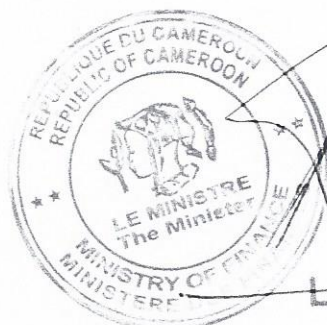
Le Ministre des Finances porte à l'attention des contribuables professionnels réalisant des opérations d'importation et/ou d'exportation qui ne figurent pas dans le fichier actif de la Direction Générale des Impôts que, dorénavant, il ne leur sera plus possible de procéder au dédouanement de leurs marchandises en l'absence de régularisation de leur situation fiscale.

Les contribuables concernés sont par conséquent invités à se rapprocher de la Direction Générale des Impôts en vue de se faire enrôler dans le fichier actif des contribuables et de respecter leurs obligations fiscales déclaratives et de paiements afin de demeurer inscrits dans ledit fichier.

Les administrations publiques, les missions diplomatiques, les organisations internationales, les opérations relatives aux marchandises en transit ainsi que les importations de biens pour leur consommation propre par les particuliers ne sont pas astreintes à cette obligation de régularisation.

Le fichier actif des contribuables peut être consulté en ligne sur le site internet de la DGI, à l'adresse www.impots.cm.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme de tous. ✓



[Signature]
Louis Paul MOTAZE